

Table des matières

<i>Introduction</i>	5
<i>Sommaire</i>	7
Chapitre 1	
Caractéristiques de la TVA	9
Section I – Définition de la TVA	10
Section II – Principe de neutralité de la TVA	11
Section III – Le régime TVA est-il harmonisé au sein de l’Union européenne?	12
§ 1. Différences de taux	12
§ 2. Options ouvertes aux États membres par la Directive 2006/112/EC ...	12
§ 3. Différences d’interprétation jurisprudentielles ou administratives ...	13
§ 4. Déclarations à déposer et délais de dépôt des déclarations TVA ...	13
§ 5. Différences d’attitude des autorités fiscales	14
Chapitre 2	
Les cinq questions fondamentales de la TVA	15
Section I – Question 1: Le prestataire ou fournisseur est-il un assujetti à la TVA?	17
§ 1. Catégories d’assujettis	18
§ 2. Assujetti « ordinaire »	19
§ 3. Assujetti « exonéré »	19
§ 4. Assujetti « mixte »	19
§ 5. Assujetti « partiel »	20
§ 6. Non-assujettis	20
§ 7. Cas particuliers: les entités publiques et les assujettis occasionnels	21
I. Les entités publiques	21
II. Les assujettis occasionnels: les personnes qui effectuent à titre occasionnel une livraison d’un moyen de transport neuf ...	23
Section II – Question 2: La transaction est-elle dans le champ d’application de la TVA?	24
§ 1. Les livraisons de biens	25
I. Sont également considérées en tant que livraisons de biens ...	25
II. Le transfert par un assujetti d’un bien de son entreprise sous un régime de stocks sous contrat de dépôt à destination d’un autre État membre	27
III. Les livraisons de biens assimilées	28
IV. Les fournisseurs présumés	28
§ 2. Les acquisitions intracommunautaires de biens	29

§ 3. Dérogation: acquisitions de biens d'une valeur inférieure à 10 000 euros/an	30
§ 4. Les importations de biens	30
§ 5. Les prestations de services	31
Section III – Question 3: Où est localisée la transaction?	32
§ 1. Lieu de taxation d'une livraison de biens	32
§ 2. Exceptions	33
I. Régime des ventes à distance intracommunautaires de biens	33
II. Régime des ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou pays tiers	34
III. Livraison de biens effectuée à bord d'un bateau, d'un avion ou d'un train	34
IV. Livraison de gaz, d'électricité, de chaleur ou de froid	34
§ 3. Lieu de taxation d'une acquisition intracommunautaire de biens	35
I. Exception: le « filet de sécurité »	35
II. Opérations triangulaires	35
A. Scénario 1: Le transport est effectué par ou pour le compte de C	36
B. Scénario 2: Le transport est effectué soit par A, soit par B, soit par un tiers pour leur compte	37
§ 4. Lieu de taxation d'une importation de biens	38
§ 5. Lieu de taxation d'une prestation de services	39
I. Règle de base pour le lieu des prestations de services fournies à un assujetti (B2B)	40
II. Règle de base pour le lieu des prestations de services fournies à un non-assujetti (B2C)	40
A. « Lieu où l'assujetti a établi le siège de son activité économique »	41
B. « Établissement stable »	41
C. « Statut du preneur »	42
D. « Lieu d'établissement du preneur »	42
§ 6. Exceptions aux règles de base relatives au lieu de taxation des prestations de services	43
§ 7. L'utilisation ou l'exploitation effective	49
Section IV – Question 4: Une exonération est-elle applicable?	51
§ 1. Les exonérations avec droit à déduction	51
I. Exportation de biens	51
II. Livraisons intracommunautaires de biens	52
III. Livraisons de biens et prestations de services effectuées dans le cadre des relations diplomatiques ou consulaires, ou destinées à des organismes internationaux reconnus	53
IV. Services de transport de personnes de/ou vers un autre pays que le Grand-Duché de Luxembourg	54
§ 2. Les exonérations sans droit à déduction	54
I. Exonérations d'activités d'intérêt général	54
II. Exonérations dans le secteur financier et des assurances	55
III. Détention de participations	55
IV. Négociation portant sur les actions	56
V. Les opérations d'assurance	56

VI. La gestion des organismes de placement et organismes similaires	57
VII. Exonérations dans le secteur immobilier.	59
VIII. Les livraisons de biens immeubles	59
IX. Les locations de biens immeubles	60
X. Option pour soumettre la vente du bien immeuble à la TVA	60
XI. Option pour soumettre la location du bien immeuble à la TVA . . .	61
XII. Remarque: Les exonérations doivent être interprétées strictement	62
Section V – Question 5: Qui est redevable de la TVA?	62
§ 1. Qui est redevable de la taxe?	62
I. Livraison de biens	62
II. Acquisition intracommunautaire de biens	63
III. Importation de biens	63
IV. Prestation de services.	63
§ 2. La notion de « participation » a été précisée par le règlement d'exécution (UE) n° 282/2011 du 15 mars 2011, lequel est directement applicable au Grand-Duché de Luxembourg	65
Chapitre 3	
Base d'imposition de la TVA	67
Section I – Base d'imposition des livraisons de biens, prestations de services et acquisitions intracommunautaires de biens	68
§ 1. Les subventions publiques.	68
§ 2. Base d'imposition d'une livraison de biens assimilée.	69
§ 3. Base d'imposition d'une prestation de services assimilée.	69
Section II – Base d'imposition d'une importation de biens	70
Chapitre 4	
Le fait générateur et l'exigibilité de la TVA.	71
Section I – Transactions donnant lieu à des décomptes ou à des paiements successifs	72
Section II – Versements d'acomptes	72
Section III – Obligation d'émettre une facture et exigibilité de la TVA	73
Chapitre 5	
Taux de TVA applicable	75
Chapitre 6	
Déduction et remboursement de la TVA	77
Section I – Principe de la déduction de la TVA	78
Section II – Droit à déduction pour un assujetti « ordinaire ».	78
Section III – Droit à déduction pour un assujetti « exonéré ».	79
Section IV – Droit à déduction pour un assujetti « mixte ».	79
§ 1. Prorata général	80

§ 2. Transactions à exclusion du calcul du prorata de déduction	81
§ 3. Affectation directe	82
Section V – Régularisation des déductions de la TVA	83
§ 1. Les livraisons de biens et prestations de services qui n’ont pas été payées ou partiellement payées	84
§ 2. Régularisations des déductions de la TVA sur biens d’investissements.	84
Section VI – À quel moment la TVA est-elle déductible?	85
Chapitre 7	
Remboursement de la TVA étrangère en faveur d’un assujetti établi dans l’Union européenne	
	87
Chapitre 8	
Remboursement de la TVA en faveur d’un assujetti établi en dehors de l’Union européenne.	
	89
Chapitre 9	
Obligations d’un assujetti au Luxembourg	
	91
Section I – Obligations déclaratives	92
§ 1. Identification à la TVA.	92
§ 2. Dépôt des déclarations TVA (annuelles et éventuellement périodiques)	93
I. Sous le régime normal: l’assujetti a un droit à déduction	93
II. Sous le régime simplifié: l’assujetti n’a pas de droit à déduction	94
§ 3. Dépôt d’états récapitulatifs des livraisons intracommunautaires de biens	95
§ 4. Dépôt d’états récapitulatifs des prestations de services intracommunautaires	95
Section II – Paiement de la TVA due	95
Section III – Obligation d’établir et de conserver des factures	96
§ 1. Obligation d’établir des factures	96
§ 2. Quand la facturation est-elle soumise aux règles déterminées par la loi TVA luxembourgeoise?	97
I. Le prestataire est établi dans l’Union européenne.	97
II. Le prestataire est établi en dehors de l’Union européenne	97
§ 3. Obligation de conserver des factures.	99
Chapitre 10	
Le Guichet Unique – Régime particulier	
	101
Section I – Services fournis par des assujettis non établis sur le territoire de l’Union européenne	102
Section II – Ventes à distance intracommunautaires de biens, aux livraisons de biens effectuées dans un État membre par des interfaces électroniques facilitant ces livraisons (fournisseurs présumés) et aux services	

fournis par des assujettis établis sur le territoire de l'Union européenne, mais en dehors de l'État membre de consommation	103
Section III – Ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou pays tiers	104
Chapitre 11	
Mesures de contrôle – « FAIA »	107
Chapitre 12	
Exercices	109
Section I – Questions	109
§ 1. Livraisons de biens	109
§ 2. Services se rattachant à un bien immeuble	110
§ 3. Travaux ou expertises sur biens meubles corporels	110
§ 4. Services « intellectuels »	111
§ 5. Services de télécommunication	111
§ 6. E-commerce	112
§ 7. Opérations triangulaires	113
§ 8. Exonération et droit à déduction	113
Section II – Réponses	116
§ 1. Livraisons de biens	116
§ 2. Services se rattachant à un bien immeuble	121
§ 3. Travaux ou expertises sur biens meubles corporels	123
§ 4. Services « intellectuels »	125
§ 5. Services de télécommunication	128
§ 6. E-commerce	133
§ 7. Opérations triangulaires	134
§ 8. Exonération et droit à déduction	137